

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MURVIEL LES MONTPELLIER

Numéro SIRET : 21340179700013

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COURNONTERRAL

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : PRINCIPAL

ANNEE 2017

SOMMAIRE

I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
 p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.18 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.19 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV – ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.20	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.21	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.23	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.24	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
p.25	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.26	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.27	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.28	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A7.4 - Détails pour certains services		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
p.29	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X

B - Engagements hors bilan

p.30	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.31	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X

C - Autres éléments d'informations

p.32	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.36	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.37	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE	MURVIEL LES MONTPELLIER PRINCIPAL	CA 2017
-------------------	--	--------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 928
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	18
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 131 415,00	1 198 191,00	940,14	754,97

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	813,65	621,00
2	Produits des impositions directes / population	405,56	341,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	834,80	778,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	122,39	253,00
5	Encours de la dette / population	448,31	621,00
6	DGF / population	73,54	171,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	60,93%	42,90%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	102,19	89,50
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	14,66%	32,50%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	53,70%	79,80%

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 571 711,49	G 1 611 384.89
	Section d'investissement	B 415 384.78	H 498 541.33
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 126 287.43 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 244 773.79 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 987 096.27 = A+B+C+D	2 480 987.44 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 0.00	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 571 711.49	= G+I+K 1 737 672.32
	Section d'investissement	= B+D+F 415 384.78	= H+J+L 743 315.12
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 987 096.27	= G+H+I+J+K+L 2 480 987.44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	306 180,57	305 394,68	0,00	0,00	785,89
012	Charges de personnel	959 126,25	955 755,29	0,00	0,00	3 370,96
014	Atténuations de produits	163 900,00	163 849,82	0,00	0,00	50,18
65	Autres charges gestion courante	101 471,32	100 454,13	0,00	0,00	1 017,19
Total des dépenses de gestion courante		1 530 678,14	1 525 453,92	0,00	0,00	5 224,22
66	Charges financières	39 000,00	38 677,22	0,00	0,00	14 163,96
67	Charges exceptionnelles	5 289,02	4 590,35	0,00	0,00	698,67
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 574 967,16	1 568 721,49	0,00	0,00	20 086,85
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	102 185,90	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	2 990,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		102 185,90	2 990,00	0,00	0,00	99 195,90
TOTAL		1 677 153,06	1 571 711,49	0,00	0,00	119 282,75
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	100 000,00	102 970,85	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	136 160,00	137 268,56	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	956 441,63	992 226,42	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	313 276,00	326 984,93	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	42 585,00	44 970,44	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 548 462,63	1 604 421,20	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 403,00	5 073,69	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 550 865,63	1 609 494,89	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	1 890,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	1 890,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 550 865,63	1 611 384,89	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		126 287,43				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	65 180,00	24 964,40	0,00	40 215,60
204	Subventions d'équipement versées	76 000,00	0,00	0,00	76 000,00
21	Immobilisations corporelles	126 300,00	110 275,26	0,00	16 024,74
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	386 808,00	100 733,82	0,00	286 074,18
Total des dépenses d'équipement		654 288,00	235 973,48	0,00	418 314,52
10	Dotations Fonds divers Réserves	8 879,00	8 879,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	16 260,58	9 645,97	0,00	6 614,61
16	Remboursement d'emprunts	77 000,00	76 083,54	0,00	916,46
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	17 232,11	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		119 371,69	94 608,51	0,00	24 763,18
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		773 659,69	330 581,99	0,00	443 077,70
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	1 890,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	82 912,79	82 912,79	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		82 912,79	84 802,79	0,00	0,00
TOTAL		856 572,48	415 384,78	0,00	441 187,70
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	45 700,00	24 600,00	0,00	21 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		295 700,00	274 600,00	0,00	21 100,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	55 000,00	60 838,54	0,00	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	26 000,00	27 200,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		131 000,00	138 038,54	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		426 700,00	412 638,54	0,00	14 061,46
021	Virement de la section de fonct. (1)	102 185,90	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	2 990,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	82 912,79	82 912,79	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		185 098,69	85 902,79	0,00	99 195,90
TOTAL		611 798,69	498 541,33	0,00	113 257,36
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		244 773,79			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	305 394,68	0,00	305 394,68
012	Charges de personnel	955 755,29	0,00	955 755,29
014	Atténuations de produits	163 849,82	0,00	163 849,82
65	Autres charges gestion courante	100 454,13	0,00	100 454,13
66	Charges financières	38 677,22	0,00	38 677,22
67	Charges exceptionnelles	4 590,35	2 990,00	7 580,35
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		1 568 721,49	2 990,00	1 571 711,49
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 879,00	0,00	8 879,00
13	Subventions d'investissement	9 645,97	0,00	9 645,97
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	76 083,54	0,00	76 083,54
18	Compte de liaison	(8) 0,00	0,00	0,00
19	Differences sur réalisations d'immobilisations	0,00	1 890,00	1 890,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	24 964,40	0,00	24 964,40
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	110 275,26	75 496,79	185 772,05
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	100 733,82	7 416,00	108 149,82
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45.	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		330 581,99	84 802,79	415 384,78
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	102 970,85	0,00	102 970,85
70	Produits des services	137 268,56	0,00	137 268,56
73	Impôts et taxes	992 226,42	0,00	992 226,42
74	Dotations et participations	326 984,93	0,00	326 984,93
75	Autres produits gestion courante	44 970,44	0,00	44 970,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	5 073,69	1 890,00	6 963,69
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		1 609 494,89	1 890,00	1 611 384,89
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016				126 287,43

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	60 838,54	0,00	60 838,54
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	24 600,00	0,00	24 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	277 200,00	0,00	277 200,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	82 912,79	82 912,79
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	2 990,00	2 990,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		412 638,54	85 902,79	498 541,33
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016				244 773,79

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	306 180,57	305 394,68	0,00	0,00	785,89
6032	Var.stocks autres approvis.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achat presta° service sauf terra	0,00	33 288,79	0,00	0,00	0,00
60611	Eau & assainissement	7 600,00	6 561,79	0,00	0,00	1 038,21
60612	Energie-électricité	28 800,00	21 118,70	0,00	0,00	7 681,30
60618	Autres fournitures non stockable	0,00	2 847,94	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	6 100,00	8 314,51	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	4 000,00	3 372,29	0,00	0,00	627,71
60623	Alimentation	2 000,00	2 118,79	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	4 439,92	0,00	0,00	60,08
60632	F. de petit équipement	22 285,00	15 095,89	0,00	0,00	7 189,11
60633	F. de voirie	113,00	0,00	0,00	0,00	113,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	2 579,58	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 800,00	4 606,40	0,00	0,00	0,00
6065	Livres,disques,cassettes	4 276,00	4 421,97	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	13 495,00	11 400,65	0,00	0,00	2 094,35
6068	Autres matières & fournitures	7 500,00	6 928,50	0,00	0,00	571,50
6078	Autres marchandises	24 173,00	5 731,94	0,00	0,00	18 441,06
611	Contrats prestations services	60 000,00	32 378,26	0,00	0,00	27 621,74
6132	Locations immobilières	4 893,76	4 079,34	0,00	0,00	814,42
6135	Locations mobilières	15 550,55	28 274,63	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien de terrains	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
615221	Bâtiments publics	0,00	2 236,69	0,00	0,00	0,00
615231	Voie	500,00	694,35	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	4 246,40	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	12 500,00	14 178,55	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	15 176,00	15 379,14	0,00	0,00	0,00
6182	Doc. générale et Technique	1 000,00	1 068,60	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organ.form.	3 500,00	1 390,00	0,00	0,00	2 110,00
6188	Autres frais divers	200,00	233,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	900,00	622,80	0,00	0,00	277,20
6226	Honoraires	3 000,00	5 052,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes,de contentieux	5 000,00	13 895,68	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	9 825,05	0,00	0,00	3 174,95
6236	Catalogues et imprimés	4 525,00	5 421,00	0,00	0,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6247	Transp.collectifs	7 200,00	6 236,76	0,00	0,00	963,24
6256	Missions	300,00	814,64	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 935,13	3 416,18	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6262	Frais de télécommunication	11 807,95	14 554,50	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimil	80,00	94,69	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 260,00	2 038,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	7 710,18	6 198,00	0,00	0,00	1 512,18
6355	Taxes & impôts sur véhicules	0,00	238,76	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	959 126,25	955 755,29	0,00	0,00	3 370,96
6218	Autre personnel extérieur	2 375,00	1 495,32	0,00	0,00	879,68
6331	Versement de transport	11 638,80	11 291,40	0,00	0,00	347,40
6332	Cotisations au FNAL	2 909,70	2 822,77	0,00	0,00	86,93
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	7 512,00	8 229,43	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts & taxes	1 700,00	1 693,74	0,00	0,00	6,26
6411	Personnel titulaire	440 043,61	451 783,97	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	95 757,70	109 198,17	0,00	0,00	0,00
64131	REMUNERATIONS	8 000,00	1 086,23	0,00	0,00	6 913,77
64161	Emplois jeunes	33 000,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
64162	Emplois d'avenir	4 000,00	20 743,13	0,00	0,00	0,00
64168	Autres	78 014,40	61 983,64	0,00	0,00	16 030,76
6451	Cotisations à l'URSSAF	89 498,16	96 794,37	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations caisses retraite	134 246,83	131 619,24	0,00	0,00	2 627,59
6454	Cotisations ASSEDIC	11 884,83	12 266,59	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	26 000,00	31 963,18	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes	7 500,00	6 933,41	0,00	0,00	566,59
6475	Médecine du travail	531,22	896,70	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales	4 514,00	4 954,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	163 900,00	163 849,82	0,00	0,00	50,18
73921	Attributions de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	163 900,00	163 643,08	0,00	0,00	256,92
73928	Autres reversements	0,00	206,74	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	101 471,32	100 454,13	0,00	0,00	1 017,19
6531	Indemnités élus	39 931,10	37 158,11	0,00	0,00	2 772,99
6533	Cotisations retraite élus	1 645,46	1 560,20	0,00	0,00	85,26
6535	Formation élus	0,00	372,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	3 748,43	2 909,50	0,00	0,00	838,93
6558	Autres dépenses obligatoires	1 334,33	3 692,32	0,00	0,00	0,00
657362	CCAS	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
657481	LES CABRIOLES ASSOCIATION	37 612,00	37 612,00	0,00	0,00	0,00
6574810	CHASSEURS DE MURVIEL LES MTP	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
6574811	GRAHM	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
6574813	ACTOM	250,00	250,00	0,00	0,00	0,00
6574814	LEZARD U	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
657482	GYMNASTIQUE MURVIEL	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6574820	RESERVE	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
657483	ART MIXTE	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
657484	CLUB DES AINES	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
657486	ECOLE DE MUSIQUE INTERNOTE	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
657487	APEM ASSOCIATION	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
657489	COMITES DES FETES	3 200,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 530 678,14	1 525 453,92	0,00	0,00	5 224,22
66	Charges financières (b)	39 000,00	38 677,22	0,00	0,00	14 163,96
66111	Intérêts réglés à l'échéance	39 000,00	24 461,04	0,00	0,00	14 538,96
66112	ICNE rattachés	0,00	13 841,18	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts c/courants, dépôts	0,00	375,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 289,02	4 590,35	0,00	0,00	698,67
6718	Autres charges exceptionnelles	5 289,02	4 590,35	0,00	0,00	698,67
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 574 967,16	1 568 721,49	0,00	0,00	20 086,85
023	Virement à la sect° d'investis.	102 185,90	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	0,00	2 990,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeur comptable immob. cédées	0,00	2 990,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		102 185,90	2 990,00	0,00	0,00	99 195,90
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		102 185,90	2 990,00	0,00	0,00	99 195,90
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 677 153,06	1 571 711,49	0,00	0,00	119 282,75
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	13 841,18
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	-13 841,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	100 000,00	102 970,85	0,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	100 000,00	98 000,98	0,00	0,00	1 999,02
6459	Remb. sur charges de Sécu.	0,00	4 969,87	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	136 160,00	137 268,56	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières	3 880,00	3 713,00	0,00	0,00	167,00
70321	Droit stationnement voie public	600,00	403,50	0,00	0,00	196,50
70388	Autres redevances et recettes	0,00	1 096,50	0,00	0,00	0,00
7062	Redev. services à car. culturel	680,00	1 422,50	0,00	0,00	0,00
7066	Redev. services à car. social	50 000,00	31 741,41	0,00	0,00	18 258,59
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	72 000,00	86 583,79	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo à un GFP	9 000,00	12 307,86	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	956 441,63	992 226,42	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	766 156,63	781 914,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilé	0,00	429,00	0,00	0,00	0,00
73223	FDS PEREQUATION RESS INTERCOMMUN	30 000,00	26 122,00	0,00	0,00	3 878,00
7325	Fonds pérèq. interco et comun.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres reversements de fiscalité	26 000,00	40 355,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	22 000,00	23 180,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe conso finale électricité	28 000,00	27 605,42	0,00	0,00	394,58
7381	Taxe add. droits de mutation	47 000,00	55 336,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	37 285,00	37 285,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	313 276,00	326 984,93	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	115 976,00	110 944,00	0,00	0,00	5 032,00
74121	Dot Solidarité rurale	28 000,00	30 835,00	0,00	0,00	0,00
74711	Emplois jeunes	11 300,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00
74718	Autres	10 000,00	10 873,19	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	148 000,00	170 790,74	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	3 542,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	42 585,00	44 970,44	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	39 136,81	0,00	0,00	863,19
758	Prod. divers de gest° courante	2 585,00	5 833,63	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 548 462,63	1 604 421,20	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 403,00	5 073,69	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	1 006,00	1 071,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. gestion	0,00	5,39	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)	1 397,00	1 397,30	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immob.	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 550 865,63	1 609 494,89	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	1 890,00	0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (-)	0,00	1 890,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	1 890,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

MURVIEL LES MONTPELLIER - - PRINCIPAL	CA	2017
---------------------------------------	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 550 865,63	1 611 384,89	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016	126 287,43				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	65 180.00	24 964,40	0,00	40 215.60
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	0.00	190,30	0,00	0.00
2031	Frais d'études	65 180.00	24 774,10	0,00	40 405.90
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	76 000.00	0,00	0,00	76 000.00
2041511	GFP rat : Biens mobiliers	76 000.00	0,00	0,00	76 000.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	126 300.00	110 275,26	0,00	16 024.74
2111	Terrains nus	0.00	1 257,80	0,00	0.00
21316	Equipements de cimetiére	0.00	10 545,12	0,00	0.00
2181	Installat° génér. agenc. divers	100 300.00	68 625,37	0,00	31 674.63
2182	Matériel de transport	0.00	1 000,00	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et info.	0.00	2 846,97	0,00	0.00
2188	Autres immo corporelles	26 000.00	26 000,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	386 808.00	100 733,82	0,00	286 074.18
2313	Immos en cours-constructions	67 328.00	0,00	0,00	67 328.00
2315	Immos en cours-inst.techn.	319 480.00	100 733,82	0,00	218 746.18
Total des dépenses d'équipement		654 288.00	235 973,48	0,00	418 314.52
10	Dotations Fonds divers Réserves	8 879.00	8 879,00	0,00	0.00
10226	Taxe d'aménagement	8 879.00	8 879,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	16 260.58	9 645,97	0,00	6 614.61
1321	Etat & établ.nationaux	9 645.97	9 645,97	0,00	0.00
1322	Régions	6 614.61	0,00	0,00	6 614.61
16	Remboursement d'emprunts	77 000.00	76 083,54	0,00	916.46
1641	Emprunts en euros	77 000.00	76 083,54	0,00	916.46
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	17 232.11	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		119 371.69	94 608,51	0,00	24 763.18
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		773 659.69	330 581,99	0,00	443 077.70
040	Opérations d'ordre entre section (4)	0.00	1 890,00	0,00	0.00
	Charges transférées (6)	0.00	1 890,00	0,00	0.00
192	Plus/moins value cession d'immo	0.00	1 890,00	0,00	0.00
041	Opérations patrimoniales (7)	82 912.79	82 912,79	0,00	0.00
2128	Autres agenc. et aménag.	1 129.92	1 129,92	0,00	0.00
21318	Autres bâtiments publics	39 350.50	39 350,50	0,00	0.00
2138	Autres constructions	22 446.16	22 446,16	0,00	0.00
2151	Réseaux de voirie	7 414.81	7 414,81	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et info.	1 375.40	1 375,40	0,00	0.00
2188	Autres immo corporelles	3 780.00	3 780,00	0,00	0.00
2313	Immos en cours-constructions	7 416.00	7 416,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		82 912.79	84 802,79	0,00	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		856 572.48	415 384,78	0,00	441 187.70
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00			

MURVIEL LES MONTPELLIER - - PRINCIPAL	CA	2017
---------------------------------------	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	45 700.00	24 600,00	0,00	21 100.00
1321	Etat & établ.nationaux	10 000.00	0,00	0,00	10 000.00
1322	Régions	16 100.00	15 000,00	0,00	1 100.00
1323	Départements	9 600.00	9 600,00	0,00	0.00
13258	Subv des autres groupements	10 000.00	0,00	0,00	10 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	250 000.00	250 000,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	250 000.00	250 000,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
2188	Autres immo corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		295 700.00	274 600,00	0,00	21 100.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	105 000.00	110 838,54	0,00	0.00
10222	FCTVA	55 000.00	29 226,27	0,00	25 773.73
10226	Taxe d'aménagement	0.00	31 612,27	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	50 000.00	50 000,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	26 000.00	27 200,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		131 000.00	138 038,54	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		426 700.00	412 638,54	0,00	14 061.46
021	Virement de la section de fonct.	102 185.90	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	0.00	2 990,00	0,00	0.00
2182	Matériel de transport	0.00	2 990,00	0,00	0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		102 185.90	2 990,00	0,00	99 195.90
041	Opérations patrimoniales (5)	82 912.79	82 912,79	0,00	0.00
2031	Frais d'études	64 834.06	64 834,06	0,00	0.00
2033	Frais insertion	18 078.73	18 078,73	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		185 098.69	85 902,79	0,00	99 195.90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		611 798.69	498 541,33	0,00	113 257.36
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		244 773,79			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A}	^{D-B}

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

MURVIEL LES MONTPELLIER - - PRINCIPAL		CA	2017
--	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
CREDITS DE TRESORERIE (1)		A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519						
Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB6900071C du 22/02/1989
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant, (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipe O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
0021392/001	DEXIA CLF	07/06/1999	07/06/1999	01/03/2002	1 465 935,94									
560865016	CREDIT AGRICOLE MAURIN	12/07/2000	12/07/2000	15/06/2002	82 749,24	F		4,87	4,87	P	A	P	O	A-1
884889012PR	CREDIT AGRICOLE MAURIN	25/04/2003	22/05/2003	25/04/2015	185 308,12	F	EURIBOR	0,866	0,866	P	A	P	O	A-1
AI R200110507	CAISSE D EPARGNE	14/03/2003	02/05/2003	25/04/2003	114 336,76	F		2,71	2,71	P	A	P	O	A-1
AI R200311915	CAISSE D EPARGNE	17/10/2003	25/07/2003	25/07/2004	28 252,82	F		4,6	4,6	P	A	P	O	A-1
0230772/002	DEXIA CLF	15/11/2004	02/09/2004	01/02/2005	23 472,50	F		5,55	5,55	P	A	P	O	A-1
037165014PR	CREDIT AGRICOLE MAURIN	15/11/2004	09/12/2004	15/04/2005	17 480,50	F		4,27	4,27	P	T	P	O	A-1
01KMWAO19PR	CREDIT AGRICOLE MAURIN	06/06/2008	17/06/2008	31/03/2009	300 000,00	F		4,66	4,66	P	A	P	O	A-1
02J7ZQ018PR	CREDIT AGRICOLE MAURIN	28/03/2012	20/04/2012	31/07/2012	400 000,00	F		4,63	4,63	P	T	P	O	A-1
8160920	CAISSE D EPARGNE	13/04/2012	21/05/2012	25/08/2012	200 000,00	F		4,7	4,7	P	T	P	O	A-1
Total général					1 465 935,94									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant ; P pour amortissement annuel progressif ; F pour *in fine* ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Jun 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)													
0021392/001				788 267,18						38 302,21	0,00	12 137,42	
560885016	N			788 267,18	2,00	F		4,87	76 083,54	38 302,21	0,00	12 137,42	
884889012PR	N			44 047,82	3,00	F		5,87	6 075,59	931,57	0,00	529,74	
ALR200110507	N			33 076,86	6,00	V	EURIBOR	0,866	13 085,37	3 363,71	0,00	1 407,72	
ALR200311915	N			40 891,62	5,00	F		2,71	6 507,51	127,70	0,00	48,50	
0230772/002	N			4 737,14	2,00	F		4,6	6 202,07	1 294,44	0,00	768,05	
037165014PR	N			0,00	-1,00	F		5,55	2 213,46	319,73	0,00	94,43	
01KMWAO19PR	N			1 643,50	1,00	F		4,27	1 574,97	112,43	0,00	14,81	
02J7ZQ018PR	N			165 000,00	11,00	F		4,86	15 000,00	8 748,00	0,00	6 014,25	
8160920	N			323 726,18	14,00	F		4,63	15 341,74	15 435,02	0,00	2 498,09	
				162 090,85	14,00	F		4,7	7 636,35	7 843,89	0,00	761,83	
Total général				788 267,18					76 083,54	38 302,21	0,00	12 137,42	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2017 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	788 267,18					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

IV

A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

MURVIEL LES MONTEPELLIER - - PRINCIPAL

CA 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Contrat renégocié	Taux act. (4)		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Intérêts	Capital
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Con- trat initial	Con- trat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Con- trat renégocié	Con- trat initial	Contrat renégocié (5)	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N

(2) Taux à la date de renégociation

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres ; - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

MURVIEL LES MONTPELLIER - - PRINCIPAL	CA 2017
---------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	1 100.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	2 990.00

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					485 333,00	327 593,38										13 619,48	11 315,75
SFHE	1996	P	SFHE - 3 LOG SOCIAUX/ROUVIE RE LONGUE 03	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	59 410,00	45 292,45	28,00	A	F	3,7	F	3,7	A-1			1 709,68	915,25
SFHE	1996	P	SFHE - 5 LOG SOCIAUX/ROUVIE RE LONGUE 04	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	101 450,00	79 560,27	28,00	A	F	4,2	F	4,2	A-1			3 403,76	1 481,61
SFHE	1999	P	SFHE - 5 LOGEM SOCIAUX/ROUVIE RE LONGUE 01	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	204 636,00	129 329,34	16,00	A	F	4,2	F	4,2	A-1			5 666,89	5 596,52
SFHE	1999	P	SFHE - 3 LOGEMENTS SOLA ROUVIERE LONGUE 02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	119 837,00	73 411,32	16,00	A	F	3,7	F	3,7	A-1			2 839,15	3 322,37
TOTAL GENERAL					485 333,00	327 593,38										13 619,48	11 315,75

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 114 385,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 114 385,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 228 770,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 1 609 494,89
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II 14,21%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

MURVIEL LES MONTPELLIER - - PRINCIPAL

CA

2017

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6			6	0	6
Attaché Territorial	A	1			1	0	1
Rédacteur principal 1° cl.	B	1			1	0	1
Adjoint administratif	C	1			1	0	1
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1			1	0	1
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2			2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,16	1,66	4,82	5,16	0	5,16
Adjoint technique	C	3,16	1,66	4,82	3,16	0	3,16
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1			1	0	1
Adj. tech. ppal 1° cl. ét. ens.	C	1			1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		2			1,8	0	1,8
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	2			1,8	0	1,8
FILIERE CULTURELLE (h)		1,4			1,4	0	1,4
Adjoint du patrimoine	C	0,4			0,4	0	0,4
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	C	1			1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		3,6	0,6	4,2	3,6	6	9,6
Adjoint d'animation	C	3,6	0,6	4,2	3,6	0	3,6
ANIMATEUR	C	0	0	0	0	5	5
DIRECTRICE	C	0	0	0	0	1	1
FILIERE POLICE (j)		1			1	0	1
Brigadier	C	1			1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		19,16	2,26	9,02	18,96	6	24,96

MURVIEL LES MONTPELLIER - - PRINCIPAL		CA	2017
--	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017		C1.1	

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutément à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc

MURVIEL LES MONTPELLIER - - PRINCIPAL

CA 2017

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	
			Indice (8)	Euros		Nature du contrat (5)	
Agent occupant un emploi permanent (6)							
ANIMATEUR	C	ANIM	347		3-a	CDD	
DIRECTRICE	C	ANIM	395		3-1	CDD	
Agent occupant un emploi non permanent (7)							
AGENT DE CUISINE	C	S	347		3-1	CDD	
ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT	C	TECH	347		3-1	CDD	
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

(1) CATEGORIES A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Matif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoire

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3B et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2016 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2016 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2016 (%)
Taxe d'habitation	2 700 000,00	1,110	15,860	0,000	428 220,00	1,080
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 724 000,00	1,010	19,370	0,000	333 938,80	1,010
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22 000,00	1,000	70,500	0,000	15 510,00	1,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	4 446 000,00	1,070			777 668,80	1,050

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire
A MURVIEL LES MONTPELLIER, le 28/03/2018
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ORDINAIRE.

A MURVIEL LES MONTPELLIER, le 28/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

19

15

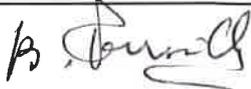
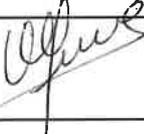
15

15

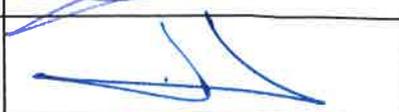
/

/

Date de convocation : 23/03/2018

Alain VALETTE-VIALLARD	
Anne GIMENEZ	
Béatrice PONSICH	
Béatrice TAIONI KLOSTER	
Cécile CORCINOS	
Claudine MOYANNE	
François DEHISSI	
Françoise HASARD	
Gilles CHICAUD	
Jean Paul MASSAT	Procuration J TABARD 
Laurence ROUSSEAU	
Laurent MAYOUX	
Laurent MOULIN	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D2

Mylène JULIE	
Romain DELOUSTAL	
Serge BOULET	
Sylvie EMILE	
Yohann SERVIGNAT	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/03/2018 et de la publication le 29/03/2018.

A MURVIEL LES MONTPELLIER, le 29/03/2018



